



BAREME D'HONORAIRES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Applicable à compter 01/02/2022

Conforme aux dispositions de l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière

LOCAUX À USAGE D'HABITATION (MAISONS ET APPARTEMENTS)

Inférieur ou égal à 199 999 €	6% T.T.C. (Dont minimum forfaitaire de 6 500 € TTC)
De 200 000 € à 299 999 €	5,5% T.T.C.
De 300 000 € à 599 999 €	5% T.T.C.
De 600 000 € à 1 499 999 €	4,5% T.T.C.
Valeur supérieure à 1 500 000 €	4% T.T.C.

LOCAUX À USAGE COMMERCIAUX / INDUSTRIELS / PROFESSIONNELS

Inférieur ou égal à 120 000 €	10% T.T.C. soit 8% H.T. (Dont minimum forfaitaire de 6 500 € TTC)
De 120 001 € à 300 000 €	9,5% T.T.C. soit 7,6% H.T.
Valeur supérieure à 300 001 €	9% T.T.C. soit 7,2% H.T.

FONDS DE COMMERCE / DROIT AU BAIL

Inférieur ou égal à 120 000 €	10% T.T.C. soit 8% H.T. (Dont minimum forfaitaire de 6 500 € TTC)
De 120 001 € à 300 000 €	9,5% T.T.C. soit 7,6% H.T.
Valeur supérieure à 300 001 €	9% T.T.C. soit 7,2% H.T.

TERRAINS

Inférieur ou égal à 299 999 €	6% T.T.C. (Dont minimum forfaitaire de 6 500 € TTC)
De 300 000 € à 599 999 €	5% T.T.C.
Valeur supérieure à 600 000 €	4,5% T.T.C.

GARAGES / CAVES / PARKINGS-STATIONNEMENTS

5% T.T.C.

IMMOBILIER NEUF

Suivant le barème fixé par le Promoteur ou le Lotisseur

AVIS DE VALEUR HORS ENTREMISE

300 € T.T.C.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. Ainsi, en cas d'inter-cabinets, nos honoraires seront partagés et le cas échéant basés sur les honoraires consentis pas le mandant sur délégation de mandat signée par le confrère.
- Type de mandat : Tous types de mandat
- Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, le cabinet ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs, que ceux représentatifs de ses honoraires.
- Les prix présentés s'entendent hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.
- Honoraires à la charge du vendeur sur le prix net vendeur en sus (Sauf mentions contraires prévues au mandat de vente)
- L'ensemble des honoraires sont exprimés en euros T.T.C. et sont dus à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le Notaire.
Les honoraires sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA de 20% en vigueur au moment de la facturation.
- Les honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.
- Les honoraires sont directement payés à la SAS LEOTHÉMIS par le donneur d'ordre ou le mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une note d'honoraires dûment libellée au débiteur.
- La dérogation à ce barème ne peut se faire qu'à titre exceptionnel et uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché et aux caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017.



BAREME D'HONORAIRES LOCATIONS IMMOBILIÈRES

Applicable à compter 01/02/2022

Conforme aux dispositions de l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière

LOCAUX À USAGE D'HABITATION (ARTICLE 5 LOI DU 6 JUILLET 1989)

LOYER HORS CHARGES DE 0 À 400 € / MOIS

Honoraires Propriétaires	10 % TTC du loyer annuel	-Entremise et négociation -Visite, constitution dossier, rédaction du bail -État de lieux
Honoraires Locataires	10 % TTC du loyer annuel	-Entremise et négociation -Visite, constitution dossier, rédaction du bail -État de lieux

LOYER HORS CHARGES DE 401 À 700 € / MOIS

Honoraires Propriétaires	9 % TTC du loyer annuel	-Entremise et négociation -Visite, constitution dossier, rédaction du bail -État de lieux
Honoraires Locataires	9 % TTC du loyer annuel	-Entremise et négociation -Visite, constitution dossier, rédaction du bail -État de lieux

LOYER HORS CHARGES DE 701 À 1 000 € / MOIS

Honoraires Propriétaires	8 % TTC du loyer annuel	-Entremise et négociation -Visite, constitution dossier, rédaction du bail -État de lieux
Honoraires Locataires	8 % TTC du loyer annuel	-Entremise et négociation -Visite, constitution dossier, rédaction du bail -État de lieux

LOYER HORS CHARGES AU-DELA DE 1 001 € / MOIS

Honoraires Propriétaires	7 % TTC du loyer annuel	-Entremise et négociation -Visite, constitution dossier, rédaction du bail -État de lieux
Honoraires Locataires	7 % TTC du loyer annuel	-Entremise et négociation -Visite, constitution dossier, rédaction du bail -État de lieux

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Les honoraires sont partagés entre le bailleur et le preneur.
2. Les honoraires sont dus à la signature du contrat de bail (sauf état des lieux exigibles dès la réalisation de la prestation) et directement payés par le preneur et le bailleur.
3. Le montant des honoraires imputé au preneur ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par m² de surface habitable fixé par le Décret n°2014-890 du 01/08/2014 :
 - Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8 € TTC / m² pour les zones libres
10 € TTC / m² pour les zones tendues
 - État des lieux : 3 € TTC / m² quelle que soit la zone

LOCAUX À USAGE COMMERCIAUX / INDUSTRIELS / PROFESSIONNELS

30 % TTC du loyer annuel hors charges hors taxes
avec un minimum forfaitaire de 1 500 € HT (1 800 € TTC)
Honoraires à la charge exclusive du preneur
Frais de rédaction du contrat de bail non compris

LOCATION DE FONDS DE COMMERCE OU GÉRANCE LIBRE

30 % TTC du loyer annuel (loyer commercial et redevance) hors charges hors taxes
avec un minimum forfaitaire de 1 500 € HT (1 800 € TTC)
Honoraires à la charge exclusive du preneur
Frais de rédaction du contrat de location-gérance non compris

PARKING ET GARAGE

Forfait 500 € TTC
Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le preneur
Frais de rédaction du contrat de bail compris

RÉDACTION D'ACTES

Baux d'habitation	300 € T.T.C. partage entre le bailleur et le preneur
Avenant au contrat de bail	150 € T.T.C. à charge du demandeur
Baux commerciaux	1 000€ H.T. à charge du preneur
Avenant au contrat de bail	300 € H.T. à charge du demandeur
Congés	130 € T.T.C. à charge du demandeur
Avis de valeur (sans mandat de location)	180 € T.T.C. à charge du bailleur